

Demande de nouveau calcul unique de la rente de vieillesse après l'âge de référence



1. Identité

1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

1.3 Date de naissance

jj, mm, aaaa

1.4 Numéro AVS

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

1.5 Courriel

1.6 Si le formulaire est rempli par un(e) représentant(e), veuillez indiquer l'adresse du représentant.

1.7 Des changements concernant votre situation personnelle (état civil, adresse, etc.) sont-ils intervenus depuis votre demande de rente de vieillesse

☐ oui ☐ non

Remarque :

Si oui, veuillez indiquer les modifications correspondantes dans les annexes 1, 2 et 3, et joindre les pièces justificatives correspondantes.

2. Indications sur l'activité lucrative

Êtes-vous

☐ salarié/salariée ?

Annexes : certificats de salaire après l'âge de référence

Veuillez indiquer tous les employeurs (nom, adresse, durée d'engagement) auprès desquels vous avez exercé une activité lucrative après l'âge de référence. Veuillez fournir les certificats de salaire correspondants.

Employeur / Société

Rue

No.

NPA

Localité

de

jj, mm, aaaa

à

jj, mm, aaaa

☐ indépendant/indépendante ?

Annexes : documents fiscaux après l'âge de référence

3. Nouveau calcul

3.1 À partir de quel mois la rente recalculée doit-elle être versée ?

(au plus tôt le mois suivant la remise du présent formulaire)

Année

Mois

Remarque : Si vous avez ajourné votre rente de vieillesse, sa révocation doit être demandée séparément. À cet effet, le formulaire 318.386 - Révocation entière ou partielle de l'ajournement de la rente de vieillesse est à remettre à la caisse de compensation compétente.

Annexe 1 Identité

Sexe

☐ masculin ☐ féminin

Etat civil

depuis

jj, mm, aaaa

Existait-il un partenariat enregistré avant le mariage ?

- ☐ oui
☐ non

Date de l'enregistrement du partenariat

jj, mm, aaaa

Annexe : Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage

Adresse

Rue

no

NPA

Localité

Téléphone / Portable

Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :

Lieu d'origine / Canton

jj,mm,aaaa

Existe-t-il une curatelle ?

☐ oui ☐ non

Si oui :

Nom et adresse du curateur

Nom, rue, NPA, lieu

Rue

No.

NPA

Localité

Siège de l'autorité de protection de l'adulte

Nom, rue, NPA, lieu

Rue

No.

NPA

Localité

A joindre : Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches

Annexe 2 Données personnelles du/de la partenaire

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré (e).

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jj, mm, aaaa

Est-ce que le/la partenaire a un no AVS ?

- ☐ oui
☐ non

Numéro AVS

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

Adresse

Rue, no

No.

NPA, Localité

Localité

Téléphone / Portable

Courriel

Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :

Lieu d'origine / Canton

jj,mm,aaaa

Annexe 3 Enfants

Droit à une rente pour enfant

Le droit à une rente pour enfant dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Pour les enfants de plus de 18 ans qui suivent une formation, le droit subsiste jusqu'à la fin de la formation, mais au plus tard jusqu'à leur 25^e année. Il convient alors de joindre le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et de la fin probable de la formation.

Remarque :

Veillez indiquer les noms de tous ces enfants, même de ceux qui ont plus de 16 ans, qui sont adultes ou qui sont décédés.

Nom

Prénom

Date de naissance

jj, mm, aaaa

ev. date du décès

jj, mm, aaaa

Statut

- ☐ propre enfant
- ☐ enfant du partenaire
- ☐ enfant recueilli

Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.

Qui détient l'autorité parentale ?

- ☐ autorité parentale conjointe
- ☐ la mère
- ☐ le père

Votre enfant est-il/elle encore en formation ?

- ☐ oui
- ☐ non

de la / du partenaire

nom, prénom, date de naissance

Annexes pour les parents non mariés:

En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.

Annexes:

Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom 	Prénom
Date de naissance 	ev. date du décès
jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut ☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.	de la / du partenaire nom, prénom, date de naissance
Qui détient l'autorité parentale ? ☐ autorité parentale conjointe ☐ la mère ☐ le père	Annexes pour les parents non mariés: En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.
Votre enfant est-il/elle encore en formation ? ☐ oui ☐ non	Annexes: Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom 	Prénom
Date de naissance 	ev. date du décès
jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut ☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.	de la / du partenaire nom, prénom, date de naissance
Qui détient l'autorité parentale ? ☐ autorité parentale conjointe ☐ la mère ☐ le père	Annexes pour les parents non mariés: En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.
Votre enfant est-il/elle encore en formation ? ☐ oui ☐ non	Annexes: Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom	Prénom
Date de naissance jj, mm, aaaa	ev. date du décès jj, mm, aaaa
Statut ☐ propre enfant ☐ enfant du partenaire ☐ enfant recueilli Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.	de la / du partenaire nom, prénom, date de naissance
Qui détient l'autorité parentale ? ☐ autorité parentale conjointe ☐ la mère ☐ le père	Annexes pour les parents non mariés: En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.
Votre enfant est-il/elle encore en formation ? ☐ oui ☐ non	Annexes: Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Annexes

Pieces jointes à la demande :

- ☐ Copie de l'acte de nomination du curateur
- ☐ Copie de la description des obligations et des tâches du curateur
- ☐ Procuration pour le représentant (original)
- ☐ Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage
- ☐ Pour les enfants, joindre une copie du livret de famille, du certificat de famille ou de l'acte de naissance
- ☐ Certificats de salaire / décomptes de salaire
- ☐ Pour les indépendants: documents fiscaux après l'âge de référence
- ☐ Autre